Initialement réservé aux ménages les plus modestes, le dispositif MaPrimeRénov' a été ré-élargi aux ménages aisés, et étendu aux propriétaires bailleurs et copropriétés dans le cadre du plan de relance post-coronavirus. Les nouveaux bénéficiaires peuvent d'ores et déjà lancer des travaux et seront remboursés à compter du 1er janvier 2021. Pour connaître le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre, découvrez les nouveaux barèmes qui viennent d'être publiés.

La ministre du Logement Emmanuelle Wargon l'annonçait dimanche dernier, c'est désormais chose faite : le nouveau barème d'aides vient d'être publié ce lundi 5 octobre, et permet à tout ménage qui souhaite engager des travaux de rénovation énergétique de connaître le montant de l'aide à laquelle il peut prétendre en fonction de la localisation de son logement, de la composition du foyer, et de ses revenus, afin de lancer des travaux dès maintenant.

La demande d'aide pas à pas

Concrètement, un ménage peut se référer à son revenu fiscal de référence sur son dernier avis d'imposition afin de connaître le montant des aides auxquelles il a le droit. Quatre catégories de revenus sont désormais distinguées grâce à un code couleurs : bleu pour les ménages les plus modestes, jaunes pour les modestes, violet pour les aisés, et rose pour les plus aisés.

Parmi les autres paramètres pris en compte, la localisation du logement - avec un barème d'aides différent en Île-de-France car les travaux y sont plus chers -, et le nombre de personnes au sein du foyer.

Plafonds de ressources hors Île-de-France					
Nombre de personnes composant	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition				
le ménage (foyer fiscal)	MaPrimeRénov'Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète	
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €	
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €	
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €	
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €	
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €	
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €	

Barème d'aide en fonction du plafond de revenus et de la composition du foyer hors Île-de-France

Plafonds de ressources en Île-de-France					
Nombre de personnes composant	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition				
le ménage (foyer fiscal)	MaPrimeRénov'Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète	
1	jusqu'à 20 593 €	jusqu'à 25 068 €	jusqu'à 38 184 €	> 38 184 €	
2	jusqu'à 30 225 €	jusqu'à <mark>36 792 €</mark>	jusqu'à 56 130 €	> 56 130 €	
3	jusqu'à 36 297 €	jusqu'à 44 188 €	jusqu'à 67 585 €	> 67 585 €	
4	jusqu'à 42 381 €	jusqu'à 51 597 €	jusqu'à 79 041 €	> 79 041 €	
5	jusqu'à 48 488 €	jusqu'à 59 026 €	jusqu'à 90 496 €	> 90 496 €	
Par personne supplémentaire	+ 6 096 €	+ 7 422 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €	

Barème d'aide en fonction du plafond de revenus et de la composition du foyer en Île-de-France

Une fois sa catégorie repérée, l'intéressé peut se référer au tableau approprié (bleu, jaune, violet ou rose), et connaître le montant de l'aide par travaux ou équipements. En fonction des revenus du ménage, la prise en charge peut aller de 40 % à 90 % du montant du devis. Ce tableau prend non seulement en compte le montant de l'aide liée à MaPrimeRénvov', mais aussi une estimation de celle liée aux certificats d'économies d'énergie (CEE), qui peuvent être cumulées.

Sont notamment éligibles le changement ou l'installation d'une chaudière (à granulés, à bûches, à gaz très haute performance), d'une pompe à chaleur (air-eau, air-air, géothermique ou solarothermique), d'un chauffe-eau (solaire ou thermodynamique), d'un poêle (à granulés ou à bûches), d'une ventilation mécanique simple ou double flux, mais aussi l'isolation des combles perdus, des rampants et plafonds de combles, d'un plancher bas, des murs par l'intérieur et l'extérieur, ainsi que des fenêtres et parois vitrées.

La nouveauté ? Un bonus de 500 à 1 500 euros en cas de rénovation globale du logement (bouquet de travaux) et de la sortie du statut de passoire thermique (DPE présentant une étiquette F ou G).

	Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE	
	Rénovation globale	je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité			
	Bonus sortie de passoire	1 500 €	-	1 500 €	
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	-	1 500 €	
	Audit énergétique	500€	-	500 €	
	Chaudières à granulés	10 000 €	4 364 €	14 364 €	
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	10 000 €	4 364 €	14 364 €	
	Chauffage solaire	8 000 €	4 364 €	12 364 €	
	Chaudières à bûches	8 000 €	4 364 €	12 364 €	
	Pompes à chaleur air/ eau	4 000 €	4 364 €	8 364 €	
	Chauffe-eau solaire	4 000 €	275 €	4 275 €	
	Poêles à granulés	3 000 €	873 €	3 873 €	
	Poêles à bûches	2 500 €	873 €	3 373 €	
4	Foyers fermés, inserts	2000 €	873 €	2 873 €	
	Équipements solaires hybrides	2 500 €	251 €	2 751 €	
	Chaudières à gaz très haute performance	1 200 €	1 309 €	2 509 €	
	Réseaux de chaleur ou de froid	jusquʻà 1 200 €	764 €	jusqu'à 1 964 €	
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	168 €	1 368 €	
	Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	-	1 200 €	
	Pompes à chaleur air-air	-	900€	900 €	
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €	
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	110 €/ équipement	110 €/ équipement	
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	4 000 €	441 €	4 441 €	
(a)	Ventilation mécanique simple flux	-	342 €	342 €	
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	100 €/ équipement	79 €/ équipement	179 €/ équipement	
	Isolation des murs par l'extérieur	75 €/m²	37 €/m²	112 €/m²	
	Isolation des toitures terrasses	75 €/m²**	21 €/m²	96 €/m²	
	Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m²	37 €/m²	62 €/m²	
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m²	22 €/m²	47 €/m²	
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	25 €/m²	5 €/m²	30 €/m²	
	Isolation des combles perdus	-	22 €/m²	22 €/m²	
	Isolation d'un plancher bas	-	22 €/m²	22 €/m²	

	Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE	
	Rénovation globale	je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité			
	Bonus sortie de passoire	1 500 €	-	1 500 €	
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	-	1 500 €	
	Audit énergétique	400 €	-	400 €	
	Chaudières à granulés	8 000 €	4 364 €	12 364 €	
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	8 000 €	4 364 €	12 364 €	
	Chauffage solaire	6 500 €	4 364 €	10 864 €	
	Chaudières à bûches	6 500 €	4 364 €	10 864 €	
	Pompes à chaleur air/ eau	3 000 €	4 364 €	7 364 €	
	Poêles à granulés	2 500 €	873 €	3 373 €	
	Chauffe-eau solaire	3 000 €	137 €	3 173 €	
	Poêles à bûches	2 000 €	873 €	2 873 €	
	Équipements solaires hybrides	2 000 €	125 €	2 125 €	
*	Chaudières à gaz très haute performance	800€	1 309 €	2 109 €	
	Foyers fermés, inserts	1 200 €	873 €	2 073 €	
	Réseaux de chaleur ou de froid	jusqu'à 800 €	764 €	1 564 €	
	Chauffe-eau thermodynamique	800 €	84€	884 €	
	Dépose d'une cuve à fioul	800 €	-	800 €	
	Pompes à chaleur air-air	-	450€	450 €	
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €	
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	110 €/ équipement	110 €/ équipement	
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	3 000 €	220 €	3 220 €	
()	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €	
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	80 €/ équipement	39 €/ équipement	119 €/ équipement	
	Isolation des murs par l'extérieur	60 €/m²	18 €/m²	78 €/m²	
	Isolation des toitures terrasses	60 €/m²**	11 €/m²	71 €/m²	
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	20 €/m²	22 €/m²	42 €/m²	
	Isolation des murs par l'intérieur	20 €/m²	18 €/m²	38 €/m²	
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	20 €/m²	3 €/m²	23 €/m²	
	Isolation des combles perdus	-	22 €/m²	22 €/m²	
	Isolation d'un plancher bas	-	22 €/m²	22 €/m²	

	Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	7 000 €	7 000 €**	14 000 €
	Bonus sortie de passoire	1 000 €	-	1 000 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 000 €	-	1 000 €
	Audit énergétique	300 €	-	300 €
	Chaudières à granulés	4 000 €	2 727 €	6 727 €
	Chauffage solaire	4 000 €	2 727 €	6 727 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	4 000 €	2 727 €	6 727 €
	Chaudières à bûches	3 000 €	2 727 €	5 727 €
	Pompes à chaleur air/ eau	2 000 €	2 727 €	4 727 €
	Chauffe-eau solaire	2 000 €	137 €	2 137 €
	Poêles à granulés	1 500 €	545 €	2 045 €
	Poêles à bûches	1 000 €	545 €	1 545 €
	Foyers fermés, inserts	600€	545 €	1 145 €
	Équipements solaires hybrides	1 000 €	125€	1 125 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	400 €	491 €	891 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	655€
	Chauffe-eau thermodynamique	400 €	84 €	484 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Dépose d'une cuve à fioul	400 €	-	400 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/ équipement	55 €/ équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	2 000 €	220€	2 220 €
(O)	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	40 €/ équipement	39 €/ équipement	79 €/ équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	40 €/m²	18 €/m²	58 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	40 €/m²	11 €/m²	51 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	15 €/m²	18 €/m²	33 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	15 €/m²	11 €/m²	26 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les Outre-mer)	15 €/m²	3 €/m²	18 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	11 €/m²	11 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m²	11 €/m²

	Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	3 500 €	7 000 €**	10 500 €
	Bonus sortie de passoire	500 €	-	500 €
0	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	500 €	-	500 €
	Audit énergétique	-	-	-
	Chaudières à granulés	-	2 727 €	2 727 €
	Chaudières à bûches	-	2 727 €	2 727 €
	Chauffage solaire	-	2 727 €	2 727 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	-	2 727 €	2 727 €
	Pompes à chaleur air/ eau	-	2 727 €	2 727 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	655 €
	Poêles à granulés	-	545 €	545 €
	Poêles à bûches	-	545 €	545 €
	Foyers fermés, inserts	-	545 €	545 €
(O)	Réseaux de chaleur ou de froid	-	491 €	491 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Chauffe-eau solaire	-	137 €	137 €
	Équipements solaires hybrides	-	125 €	125 €
	Chauffe-eau thermodynamique	-	84 €	84 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/ équipement	55 €/ équipement
	Dépose d'une cuve à fioul	-	-	-
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	-	220 €	220 €
(49)	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	-	39 €/ équipement	39 €/ équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	15 €/m²	18 €/m²	33 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	15 €/m²	11 €/m²	26 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	7 €/m²	18 €/m²	25 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	7 €/m²	11 €/m²	18 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	11 €/m²	11 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m²	11 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	-	3 €/m²	3 €/m²

Les quatre barèmes par travaux et équipements en fonction de la catégorie de revenus

En cas de difficultés à estimer précisément le montant auquel il est éligible, le demandeur peut également obtenir l'aide d'un conseiller FAIRE (www.faire.gouv.fr), et réaliser une simulation via le site Simul'aides (https://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides).

Une fois l'estimation faite, le ménage souhaitant faire des travaux réalise plusieurs devis auprès d'artisans qualifiés reconnus garants de l'environnement (RGE) – condition indispensable pour bénéficier de l'aide.

Une fois le devis choisi, il faut ensuite créer un compte sur le site www.maprimerenov.gouv.fr pour effectuer une demande d'aide. Le délai d'instruction du dossier déposé est d'en moyenne 15 jours.

Les ménages qui n'étaient pas inclus dans l'ancienne version du dispositif (jusqu'ici réservé aux plus modestes) et les copropriétés, devront attendre le 1er janvier 2021 pour déposer leur dossier sur la plateforme, mais ils peuvent toutefois d'ores et déjà vérifier leur éligibilité et lancer des travaux, qui seront pris en compte de façon rétroactive pour les travaux réalisés à partir du 1er octobre 2020.

Concernant l'égibilité des copropriétés – autre nouveauté - elles doivent notamment être composées d'au moins 75 % de lots d'habitation principale, et les travaux de rénovation globale doivent permettre de réaliser au minimum 35 % de gain énergétique.